|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Logo Ministère des Eaux et Forêts.jpgLogo CJ.jpg | PROJET D’APPUI A L’APPLICATION DE LA LOI SUR LA FAUNE AU GABON (AALF) |  |
| REPUBLIQUE GABONAISEMinistère Des Eaux Et Forêts |  | CONSERVATION JUSTICE GABONTéléphone : (+241) 074 23 38 65E-mail : luc@conservation-justice.orgWeb : www.conservation-justice.org |

SOMMAIRE

[1 Points principaux 2](#_Toc7774926)

[2 Investigations 2](#_Toc7774927)

[3 Opérations](#_Toc7774928) 3

[4 Département juridique 3-4](#_Toc7774929)

[5 Communication](#_Toc7774930) 4

[6 Relations extérieures](#_Toc7774931) 4-5

[7 Conclusion 6](#_Toc7774932)

**Rapport Mensuel décembre 2019**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union européenne.

# Points principaux

Décembre 2019, 8 missions d’investigations ont été réalisées par 5 investigateurs à travers 4 provinces avec 36 trafiquants et braconniers majeurs identifiés ;

Le 18 décembre 2019, au siège de l’agence des parcs nationaux sis au Cap, commune de Libreville, Conservation Justice a participé à une séance de travail portant sur le bilan à mi-parcours du projet éléphant de l’ANPN et la DGFAP sur invitation du directeur exécutif de l’ANPN ;

Du 19 au 24 décembre 2019, mission de deux juristes sur Franceville a été organisée aux fins d’appuyer des enquêteurs du projet pour une mission qui devait aboutir à l’arrestation de trois présumés trafiquants d’ivoire d’éléphant. Suite à l’absence des moyens de transport à cause de la suspension des activités de la société SETRAG, l’opération avait dû été reportée à une date ultérieure ;

Le 27 décembre 2019, il y eu le suivi de l’audience de flagrant délit de l’affaire MP et MEF C/ Sieurs AYAFOR et complices arrêtés au mois de novembre 2019 dernier pour commercialisation des pointes d’ivoire. Après un premier renvoi en date du 20 décembre 2019, l’avocat Maître MEZUI assisté d’un juriste du projet va plaider l’affaire dont le délibéré est fixé pour l’audience du 03 janvier 2019 prochain après la demande par l’avocat du Ministère des eaux et forêts du paiement par les mis en cause de la somme de 20 millions à titre de dommages-intérêts ;

Quarante-une (41) rencontres ont eu lieu avec les autorités judiciaires et administratives aussi bien pour le suivi des affaires que pour le renforcement de collaboration. Ainsi, il y a eu l’entretien avec le Gouverneur de province de la Nyanga, des Procureurs de la République près de la juridiction spéciale en charge des affaires de trafic d’ivoire de Libreville et Procureur du tribunal de première de Tchibanga et le président dudit tribunal, du Chef d’Etat Major de la Police Nationale, Monsieur le Directeur des affaires économiques et financières de la police nationale, de Madame le directeur de la faune et des aires protégées ainsi que les chefs des unité de police judiciaire des provinces de l’Ogooué Maritime et de la Nyanga entre autres.

# Investigations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’investigations menées | 08 |
| Investigations ayant mené à une opération | 00 |
| Nombre de trafiquants identifiés | 36 |

08 missions d’investigations ont été réalisées à travers 4 provinces du pays, à savoir: la Ngounié, la Nyanga, l’Ogooué Lolo et le Moyen Ogooué, par 5 investigateurs avec 36 trafiquants et braconniers majeurs identifiés.

# Opérations

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’opérations menées | 0 |
| Nombre de trafiquants arrêtés | 0 |

Pour ce mois de décembre 2019, il n’y a pas eu d’interpellation de trafiquants impliqués dans le trafic des produits des espèces intégralement protégées.

# Département juridique

Les juristes du projet ont suivi neuf affaires initiées par le projet AALF et ont effectué des visites de prison dans les prisons de Libreville et de Tchibanga.

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies | 09 |
| Nombre de condamnations | 0 |
| Affaires enregistrées | 1 |
| Nombre de prévenus | 22 |

En date du 11 décembre 2019, il y eu une réunion avec le nouveau DGFAP sur les nouvelles méthodes de travail avec les agents de la direction en charge de la faune et aires protégées. Aussi a-t-il également été évoqué le projet de formation des OPJ/APJ de la province de la Nyanga précédemment prévue au mois de décembre 2019 à Tchibanga, renvoyée pour des raisons de changements du directeur provincial des eaux et forêts de la dite province.

De plus, dans le cadre du suivi, avec l’avocat du projet, Maître MEZUI, pour les huit (08) affaires de trafic d’ivoire parmi lesquelles 7 en instruction, en date du 27 décembre 2019 dernier à la chambre spéciale du tribunal de première instance de Libreville, il y a eu lieu l’audience de flagrant des nommés AYAFOR Robert (Camerounais), DJETOLA DJOEL Michel, NGUIABE Arsène et MBONGO Christian (tous gabonais) interpellés avec 27 pointes d’ivoire soit 128,2 kilogrammes. Au cours de l’audience de plaidoirie de Maître MEZUI, le procureur ayant requis l’application stricte de la loi, l’avocat du projet a demandé le paiement de 20 000 000 de dommages-intérêts à payer à l’administration des eaux et forêts. Le délibéré est donc prévu pour l’audience de délibéré du 03 janvier 2020.

Aussi, bien qu’il n’y ait pas eu d’opération pour ce mois, il convient de relever la mission de deux juristes dans la province du Haut-Ogooué en vue de l’arrestation de trois trafiquants d’ivoire qui n’a pu se faire à cause du manque de train, seul moyen de transport indisponible au moment des faits du fait de la suspension des activités de transport de la société SETRAG.

**4.2. Visites de prison**

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées | 05 |
| Nombre de détenus rencontrés | 14 |

Il y a eu, pour ce mois de décembre 2019, cinq visites de prison dont quatre à la prison centrale de Libreville et une à celle de Tchibanga. Ainsi, il y a donc eu la visite de prison des détenus DJIDOU Innocent, SAWADOGO Alassane et Sylla NDEMBA. Par la suite, il y eu la visite de prison de AYAFOR Robert, DJETOLA Djole, GIABE Arène et MBOGO Christian. Il aussi la visite de prison de MOUMBOZI Alain et IKAGNA outre celle de MOUKAMBI MOUBELEYI François, BACKO MOHAMED, PILIMA Jean-Marie et enfin celle de BIAKEU KETCHANKEU et MOUSSA NDODTIJO.

# Communication

Indicateur:

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 0 |
| Télévision | 0 |
| Internet | 0 |
| Presse écrite | 0 |
| Radio | 0 |

Au cours du mois de décembre 2019, le projet AALF n’a produit aucunepièce médiatique.

Les anciens articles sont disponibles sur plusieurs médias, et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: <http://www.conservation-justice.org/CJ/>

Facebook:<https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/>

YouTube: <https://www.youtube.com/user/ConservationJustice>

# Relations extérieures

**Indicateur:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 43 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 33 |
| Collaboration sur affaires | 20 |

Le projet AALF a tenu plusieurs rencontres avec les autorités administratives et judiciaires du pays :

**Estuaire**:

A l’estuaire, on dénombre plusieurs rencontres avec les autorités administratives et judicaires outre l’avocat du projet. Il en est de celles avec le directeur général de la faune et des aires protégées, les Procureurs de la chambre spéciale en charge du contentieux forestier du tribunal ordinaire, le directeur général de l’agence d’exécution de la filière bois ainsi qu’avec Madame le directeur en charge du contentieux, le secrétaire exécutif de l’ANPN, Mme le représentant de l’AFD, DLCB, les officier de police judiciaire ainsi que les condamnés incarcérés à la prison centrale de Libreville visités par les juristes du projet et un entretien avec Mme le directeur provincial des eaux et forêts de la province de la Nyanga portant sur la formation en vue dans sa province pour les OPJ/APJ.

**Haut-Ogooué**

En vue de préparer l’opération de trois trafiquants présumés d’ivoire, il y a eu la rencontre des OPJ/APJ de la police judiciaire, ceux des eaux et forêts, le procureur ainsi que le directeur provincial des eaux et forêts.

**Nyanga** :

Il y a eu des entretiens avec le président et le procureur du tribunal de Tchibanga et la visite de prison des détenusBIAKEU KETCHANKEU et MOUSSA NDODTIJO outre l’entretien avec la DP des eaux et forêts de cette province.

**Ogooué Maritime:**

Suite à la formation des OPJ/APJ au mois de novembre 2019 dernier, il y eu via le Procureur de Port-Gentil, la remise des attestations de participation établies par Conservation Justice pour tous les participants à ladite formation. Cette remise s’est donc faite par le procureur et le directeur provincial des eaux et forêts.

**Ogooué-Ivindo**

Dans le cadre de la mission de recouvrement de créance de Conservation Justice auprès de la débitrice WCTS avec l’huissier de justice, il y eu une séance de travail avec Mme le procureur et Mme le président du tribunal de Makokou portant sur les procédures en matière d’exploitation forestière et trafic de la faune sauvage au regard de la chambre spéciale en charge de certaines questions de la faune de l’exploitation forestière illégale de bois. Par la suite il y eu la rencontre du greffier en chef ainsi que d’autres autorités judiciaires de la province.

Au total, au moins 43 rencontres ont eu lieu en ce mois décembre 2019.

De plus, dans le cadre de la collaboration avec l’agence des parcs nationaux ainsi que le ministère en charge des eaux et forêts, sur invitation du secrétaire exécutif de l’ANPN, Conservation Justice a participé à la séance de travail organisée au siège de ladite agence sise au Cap dans la commune d’AKANDA, à Libreville. Au cours de cette séance de travail à laquelle était présente la représentante de l’agence française de développement, le coordonnateur du projet Eléphant a pu présenter les avancées de ce projet dont le but est de combattre le conflit homme/faune. Les quelques barrières électriques déjà réalisées à ce jour ont été présentées ainsi que les effets de ces barrière au regard du discrédit des populations sur l’image de l’agence des parcs nationaux et les conséquences des éléphants sur leurs plantations.

# Conclusion

En somme le mois de décembre n’a pas été productif en termes d’opération malgré les informations recueillies sur le terrain. Toutefois les investigateurs continuent de maintenir le contact avec les cibles potentielles pour les prochaines éventuelles opérations.

Les juristes ont suivi plusieurs affaires initiées par le projet et effectué des visites de prisons aussi bien des nombreuses rencontres de renforcement de la collaboration avec les autorités administratives et judicaires outre l’avocat du projet.